



BULLETIN D'INFORMATION • CERNAY-LA-VILLE

L'ALEC

L'Accueil de Loisirs des Enfants de Cernay-la-Ville est un accueil péri et extrascolaire pour les enfants de **3 ans** jusqu'à **11 ans**.

Madame, Monsieur,

La période d'après COVID et le changement des modes de vie et de travail, entraînent une baisse de fréquentation de l'alec, notamment lors des vacances scolaires. Cette baisse de fréquentation entraîne un surcoût pour la commune, que nous ne souhaitons pas répercuter sur les tarifs.

Les périodes de fermeture du centre de loisirs ont donc été modifiées, suite à la délibération du nouveau règlement intérieur du centre de loisirs lors du conseil municipal en date du 22/06/2023. Cela permettra le maintien des tarifs actuels en 2023-24 tout en maintenant un service de qualité du prestataire IFAC.

Dans un souci de proposer une alternative d'accueil aux familles, nos périodes de fermeture ont été conjointement définies avec la commune de la Celle les Bordes qui pourra accueillir les enfants cernaysiens et des communes extérieures, aux périodes de fermetures de l'Alec. Le prestataire étant également Ifac, les enfants y retrouveront une certaine continuité dans le projet pédagogique et les animateurs.

Pour permettre cet accueil, chaque famille doit prendre contact avec la directrice du centre de loisirs de la Celle les Bordes, afin de remplir un dossier et valider son inscription.

Directrice de l'accueil de loisirs : Coraline TOURBATEZ

- Tél. : 06 60 43 53 07
- adl.lclb@utidf.ifac.asso.fr

Période de fermeture de l'ALEC:

- Vacances d'Automne : du 23 au 27 octobre
- Vacances de Noël : du 26 au 29 décembre
- Vacances d'hiver : du 12 au 16 février
- Vacances de Printemps : du 8 au 12 avril

Claire CHERET,
Maire de Cernay La Ville

